

«Il faut une réforme en profondeur de la chasse»

Le 30 août 2011 par Célia Fontaine

Pour Pierre Athanaze, les lois en matière de chasse ne sont pas appliquées sur le terrain.

En France, la chasse n'en finit pas de soulever les

passions. Dans son ouvrage à paraître le 15 septembre



prochain, Pierre Athanaze s'indigne contre la non-application de la loi sur le terrain et les pratiques peu scrupuleuses de certains chasseurs. Interview avec ce forestier de métier, ancien membre du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS) et administrateur de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Vous écrivez dans votre livre que l'organisation de la chasse française n'est pas démocratique. Pourriez-vous expliquer pourquoi?

Parce que toute cette organisation repose à la base sur une loi de 1941 faite par le gouvernement de Vichy. Celui-ci avait imposé à tous les chasseurs d'adhérer à une seule fédération départementale, sans qu'aucun choix ne soit possible. Lorsque l'on compare avec l'organisation de la chasse chez nos voisins allemands par exemple, les chasseurs ont le choix entre 7 ou 8 fédérations départementales, en fonction du type de chasse qu'ils souhaitent pratiquer.

Ce principe est encore d'actualité aujourd'hui. Même si les différentes pratiques de chasse ont des associations pour leur représentation, elles n'ont pas le même pouvoir que la fédération départementale. En ce qui concerne le droit de vote, on constate encore que le chasseur de base n'a qu'une seule voix, tandis que ceux qui ont plus de terrains, de responsabilités, en ont davantage, ce qui n'est pas démocratique. De manière générale, il s'agit d'une organisation qui manque de transparence, au financement inéquitable.

Comment expliquer l'appui politique dont bénéficient les chasseurs?

Il faut d'abord noter que les chasseurs sont surreprésentés au Sénat et à l'Assemblée nationale. Ensuite, les hommes politiques ont toujours eu peur du monde de la chasse car il y en a des représentants à tous les échelons. Rares sont ceux qui ont donc osé les critiquer. Lorsque Dominique Voynet a défendu sa loi en 2000 qui interdisait notamment la

chasse le mercredi, les chasseurs l'ont prise pour cible et les commentaires à son encontre ont été odieux, alors même que le rapporteur de la loi François Patriat est un chasseur.

Où en sont les deux propositions de loi qui ont été déposées en avril au Parlement ?

C'est la première fois que l'on se retrouve dans un tel cas de figure, tout à fait absurde: deux textes sont proposés, l'un à l'Assemblée nationale, l'autre au Sénat, par le même bord politique, l'UMP. Pourtant leur contenu est identique, à quelques variantes près, mais toujours fait sur mesure pour les chasseurs. Cela montre bien la compétition qui existe dans le secteur, c'est grotesque. Pour l'instant le ministère en charge de l'écologie essaie de réunir ces deux textes en un seul.

Le braconnage est-il très présent en France? Qu'est-ce qui est fait pour empêcher les pratiques illégales?

La France est le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre d'espèces chassables (90), mais aussi le plus grand nombre de chasseurs (1,2 millions), mais cela ne suffit pas. Des animaux vulnérables sont abattus en dehors des périodes de chasse, dans les réserves naturelles, ce qui réduit dangereusement les effectifs. Par exemples, dans les Landes, l'ortolan (*un petit passereau réputé pour sa chair délicate, ndlr*) continue d'être tué alors que c'est interdit. On trouve des pièges partout, illégaux, mais aucun procès-verbal n'est dressé. Si l'ONCFS n'arrive pas à faire son travail en mettant plus de gardes, c'est qu'il n'en a pas les moyens. Il manque 10% de postes, mais cela découle d'une volonté des présidents de fédérations, qui tolèrent ainsi le braconnage.

En Ardèche et en Gironde, il a fallu des années pour que la chasse illégale au pigeon ramier et à la tourterelle des bois s'arrête, grâce au courage de préfets qui ont demandé l'application stricte de la loi sur le terrain. Mais peu nombreux sont ceux qui arrivent à faire appliquer les textes.

Le gibier d'eau en Camargue ou dans la baie de Seine est également menacé par du braconnage avant et après les ouvertures de chasse. Résultat, de moins en moins d'oiseaux viennent nicher dans nos réserves, le canard chipeau a perdu 60% de ses effectifs.

Quels sont vos souhaits pour l'avenir de la chasse en France?

Il faut tout d'abord que les lois soient effectivement appliquées, et que sur le terrain, les incidents cessent. En Ardèche, beaucoup de défenseurs de la nature ont été agressés, ont subi des pratiques d'intimidations (menaces de mort, chiens tués, vitrines de magasins brisées). Certains gardes de l'ONCFS mandatés par le ministère de l'environnement dans le Lot pour surveiller les braconniers ont été séquestrés, et obligés de déchirer les PV qu'ils avaient dressés pour retrouver leur liberté. Ces brutalités sont inacceptables. Sur tout le territoire, les chasseurs laissent des cadavres éventrés d'animaux dans la nature sans souci des épidémies. Partout, ils dressent des pièges non sélectifs dans lesquels agonisent des espèces protégées, des chiens et des chats

Il est également nécessaire de revoir la liste des espèces chassables, et de créer une véritable instance de concertation.